

La mise en place des procédures



Quelques définitions

- **Contrôle interne** : « l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entité. Il a pour but d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information d'une part et de l'autre, l'application des instructions de la direction, et de favoriser l'amélioration des performances »
- **Piste d'audit** : « la chronologie des opérations de la pièce d'origine au document de synthèse »

Application aux OPCA : Exemples

- Rapprochement entre collecte / reçus émis
- Séparation entre RIB / paiement
- Séparation entre gestion courante / exception
 - (paiements / réengagement-annulation....)
- Contrôle de validité du fonctionnement d'un organisme de formation